

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DU CALVADOS  
Circonscription de VIRE

COMMUNE LES MONTS D'AUNAY  
ARRÊTÉ MUNICIPAL

Arrêté N° MA-ART-2022-057

**OBJET :** Arrêté d'autorisation d'ouverture de débit de boissons temporaire APE Ecole Maternelle Daniel Burtin

## Arrêté du Maire

n° de l'arrêté

Je soussigné(e) Christine SALMON maire de Les Monts d'Aunay

Vu la demande ci-dessus ;

Vu les articles L. 3334-2 et L. 3352-5 du Code de la santé publique ;

Vu<sup>(1)</sup>

Arrête :

M<sup>me</sup> Alice Beensed Responsable de la buvette de l'APE maternelle

est autorisé(e) à ouvrir un débit temporaire de boissons de 3<sup>ème</sup> catégorie

à la Salle des fêtes d'Aunay sur order Route de cordé

du 9 Avril 2022 à 17 heures 00

au 10 Avril 2022 à 18 heures 30

à l'occasion de d'un lot

à charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

(1) Nom, prénom, profession, adresse

(2) Indiquer l'emplacement

(3) Indiquer le motif : foire, vente de charité, fête, etc.

(4) Indiquer, le cas échéant, les références du certificat de conformité du local utilisé

Fait à Aunay sur Orde le 22 mars 2022

Le Maire

Christine SALMON



Pour extrait certifié conforme  
le Maire, Mme Christine SALMON

